EMISSIONS DE TITRES DE CREANCE 2022

SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Emprunts obligataires

N° de Visa	Date de Visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant en D	Nbre d'obligations	Prix d'émission en D	Durée	Taux/Serial	Montant concédé en D	Notation au Cameto	Période des souscriptions	Période de prorogation	Date de jouissance	Date de clôture effective	Mode d'amortissement
22-1671	4/2/22	Hannibal Lease -HL-	HL 2022-1	30 000 000	300 000	100	Catégorie A : 5 ans	9,60%	16 750 000	B+ (cop) en date du 02/02/22 par l'agence de notation Fitch Rating	du 21 02 au 25/02/22	-	25/03/22	21/02/22	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
							Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce	9,80%	13 250 000	B+ en date du 10/02/22 par l'agence de notation Fitch Rating					Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année
-	-	BH Leasing	BH Leasing Subordonné 2022-1 (1)	10 000 000	100 000	100	Catégorie A : 5 ans	9,70%	5 500 000	-	du 21 au 25/02/22	-	25/02/22	25/02/22	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				souscriptible d'être porté à un maximum de	souscriptible d'être porté à un maximum de			TMM+2,00%	2 395 000						
				12 000 000	120 000		Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce	9,90%	4 625 000						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année
								TMM+2,25%	0						
22-1672	23/2/22	Tunisie Leasing et Factoring -TLF-	TLF 2022-1	25 000 000	250 000	100	5 ans	9,60%	30 000 000	BBB (cop) en date du 11/02/22 par l'agence de notation Fitch Rating	du 09/03 au 08/04/22	22/04/22	08/04/22	14/03/22	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				souscriptible d'être porté à un maximum de	souscriptible d'être porté à un maximum de			TMM+2,75%	2 000 000	BBB en date du 24/02/22 par l'agence de notation Fitch Rating					
				40 000 000	400 000										
22-1674	25/3/22	Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-	BIAT Subordonné 2022-1	150 000 000	1 500 000	100	Catégorie A : 5 ans	8,75%	1 275 000	-	du 06/04 au 05/06/22	06/07/22	05/06/22	04/05/22	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				souscriptible d'être porté à un maximum de	souscriptible d'être porté à un maximum de			TMM+2,50%	2 340 000						
				200 000 000	2 000 000		Catégorie B : 8 ans	8,50%	1 125 000						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
								TMM+2,25%	210 000						
							Catégorie C : 5 ans in fine	9,15%	11 645 000						Amortissement total à la fin de la 5ème année : 580 D (remboursement du principal à l'échéance)
								TMM+2,95%	11 878 000						
							Catégorie D : 7 ans dont 2 années de grâce	9,20%	37 700 000						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année
								TMM+3,00%	38 500 000						
							Catégorie E : 7 ans in fine	9,40%	9 000 000						Amortissement total à la fin de la 7ème année : 580 D (remboursement du principal à l'échéance)
								TMM+3,25%	9 000 000						
							Catégorie F : 10 ans dont 5 années de grâce	9,60%	6 500 000						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 6ème année
								TMM+3,50%	60 000 000						
							Catégorie G : 10 ans in fine	9,70%	54 825 000						Amortissement total à la fin de la 10ème année : 580 D (remboursement du principal à l'échéance)
								TMM+3,45%	27 100 000						
22-1801	9/4/22	Attijari Leasing	Attijari Leasing 2022-1	20 000 000	200 000	100	Catégorie A : 5 ans	10,00%	10 600 000	A- (cop) en date du 25/03/22 par l'agence de notation Fitch Rating	du 25/08 au 22/09/22	-	22/09/22	25/08/22	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				souscriptible d'être porté à un maximum de	souscriptible d'être porté à un maximum de		Catégorie B : 8 ans	TMM + 2,70%	1 925 000	A- en date du 09/08/22 par l'agence de notation Fitch Rating					Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				50 000 000	500 000										
-	-	Banque Nationale Agricole -BNA-	BNA Subordonné 2022-1(1)	150 000 000	1 500 000	100	Catégorie A : 5 ans	9,60%	en cours	-	du 17/08 au 05/10/22	17/10/22	05/10/22	en cours	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				souscriptible d'être porté à un maximum de	souscriptible d'être porté à un maximum de			TMM+2,00%	en cours						
				200 000 000	2 000 000		Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce	10,10%	en cours						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année
22-1801	29/6/22	Arab Tunisian Lease -ATL-	ATL 2022-1	20 000 000	200 000	100	Catégorie A : 5 ans	10,00%	10 600 000	BBB- (cop) en date du 23/06/22 par l'agence de notation Fitch Rating	du 11/08 au 17/10/22	31/10/22	17/10/22	16/08/22	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				souscriptible d'être porté à un maximum de	souscriptible d'être porté à un maximum de		Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce	10,50%	2 140 000	Notation définitive non encore notifiée					Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année
				40 000 000	400 000										
22-1802	29/6/22	Tunisie Leasing et Factoring -TLF-	TLF 2022-2	30 000 000	300 000	100	5 ans	10,00%	17 100 000	BBB (cop) en date du 20/06/22 par l'agence de notation Fitch Rating	du 15/08 au 21/10/22	28/10/22	21/10/22	15/08/22	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				souscriptible d'être porté à un maximum de	souscriptible d'être porté à un maximum de			TMM+2,75%	22 600 000	Notation définitive non encore notifiée					
				40 000 000	400 000										
-	-	Amen Bank	Amen Bank Subordonné 2022-1 (1)	40 000 000	400 000	100	Catégorie A : 5 ans	9,60%	3 100 000	-	du 28 au 30/09/22	30/10/22	30/09/22	29/08/22	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
								TMM+2,40%	1 720 000						
							Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce	10,00%	33 180 000						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année
								TMM+2,60%	12 000 000						
-	-	Hannibal Lease -HL-	HL Subordonné 2022-1(1)	10 000 000	100 000	100	5 ans	10,25%	10 500 000	-	du 29 au 30/09/22	-	30/09/22	29/08/22	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
-	-	Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-	BIAT Subordonné 2022-1 (1)	100 000 000	1 000 000	100	Catégorie A : 5 ans	9,00%	17 177 000	-	du 17/10 au 16/12/22	16/01/23	16/12/22	28/11/22	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				souscriptible d'être porté à un maximum de	souscriptible d'être porté à un maximum de			TMM+2,35%	21 600 000						
				150 000 000	1 500 000		Catégorie B : 5 ans in fine	9,75%	2 710 000						Amortissement total à la fin de la 5ème année : 580 D (remboursement du principal à l'échéance)
								TMM+2,05%	0						
							Catégorie C : 7 ans dont 2 ans de grâce	9,85%	2 500 000						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année
								TMM+2,50%	0						
							Catégorie D : 7 ans in fine	10,00%	4 170 000						Amortissement total à la fin de la 7ème année : 580 D (remboursement du principal à l'échéance)
								TMM+2,60%	0						
							Catégorie E : 10 ans dont 5 ans de grâce	TMM+3,10%	61 700 000						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 6ème année
							Catégorie F : 10 ans in fine	TMM+3,40%	200 000						Amortissement total à la fin de la 10ème année : 580D (remboursement du principal à l'échéance)

Emprunts obligataires émis selon les principes de la finance islamique

N° visa	Date de visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant visé en D.	Nbre d'obligations	Prix	Durée	Taux de profit retenu (2)		Rendement moyen net retenu (6)	Clé de répartition du rendement		Montant non servi en D.	Date de jouissance	Période de souscription	Période de prorogation	Date de clôture effective	Amortissement en D.
								Taux de rendement minimum retenu (4)	Complément variable (5)		% des obligataires	% des actionnaires						
-	-	Wifak International Bank -WIB-	Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2022-1 (1)	20 000 000	200 000	100	Catégorie A : 5 ans	8,85%	0,25%	12,50%	70,00%	29,20%	0	05/08/22	du 01 au 05/08/22	12/08/22	01/08/22	Amortissement trimestriel constant : 5 D (1/20)
							Catégorie B : 7 ans	9,00%	0,25%		72,00%	24,00%	7 000 000					Amortissement annuel constant : (1/5)
							Catégorie C : 7 ans dont 2 ans de grâce	9,60%	0,25%		76,80%	23,20%	13 000 000					Amortissement annuel constant : (1/5) à partir de la 3ème année
							Catégorie D : 10 ans dont 2 ans de grâce	9,70%	0,25%		77,60%	22,40%	0					Amortissement annuel constant : (1/5) à partir de la 3ème année

(1) Titres de créance émis sans recours à l'appel public à l'épargne.

(2) Catégorie réservée exclusivement aux personnes physiques pour un montant globalement inférieur de 50 M D, avec engagement unilatéral de la part de la banque émettrice de vendre les obligations détenues par les souscripteurs initiateurs(sites leurs titres en bourse et ce, après une durée minimale de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 ouvrées de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'obligation concernée sur le système de cotation en Bourse. Le nombre d'obligations souscrites nominativement rachetées par la banque est de 100000 obligations subordonnées. Les prix peut de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement bruts en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux peuvent varier dénoulés dans

Obligations Durée de détention	Cat A : Taux Fixe	Cat A : Taux Variable
2 ans et + 3 ans	7,40%	TMM + 1,2%
3 ans et + 5 ans	7,40%	TMM + 1,6%
5 ans et + 7 ans	8,00%	TMM + 2%

(3) La rémunération des ces obligations sera fixe au rendement de Sicav(sous jacent d'une portefeuille EURA créé(s) chaque maturité dont le rendement sera encaissé par l'émetteur pour être distribué aux souscripteurs selon des clés de répartition fixées au préalable.

(4) Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut minimal calculé sur la valeur nominale restant due des chaque obligations au début de chaque période au titre de laquelle le profit serait versé.

(5) Complément variable (sous cet) : Au cas où le rendement du portefeuille EURA dépasserait le taux de 12,5% sous partage entre les détenus clés de répartition. Le complément variable (sous cet) ainsi payé aux détenus des obligations ne pourrant pas excéder un rendement brut de 0,25% payé annuellement, sera calculé sur la valeur nominale restant due des chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont versés. Autre, le profit dépassant un plafond ne revient à la banque ni sur quelque, ni titre de la performance réalisée. Le profit dépassant le plafond pourrant servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir le sous performance éventuelle du portefeuille EURA.

(6) Du portefeuille EURA, sur lequel est adossé le remunération des obligations.